

PROJET ASSOCIATIF 2024 – 2029

Reliance 82 s'appuie sur des bases solides et sécurisantes (situation financière saine, bon climat social, pas de problématiques préoccupantes ancrées ; reconnaissance par les partenaires et bonne dynamique partenariale). Pour autant, certains éléments conjoncturels concernant la gestion des ressources humaines et les financements des activités sont à prendre en compte pour qu'ils ne fragilisent pas de manière structurelle l'association.

La crise a exacerbé les fragilités de la société touchant directement les activités de Reliance 82, le caractère anxiogène de la société, l'accentuation du sentiment d'abandon des plus précaires et les faiblesses de l'organisation des soins en santé mentale ; le traitement des maladies chroniques et des addictions interrompus par la crise a pu être délétère sur l'état de santé général.

Le public rencontré a pu être plus agressif ou violent qu'à l'accoutumée.

Cette crise sanitaire a également mis en évidence de manière encore plus flagrante l'inégalité d'accès aux soins

La crise a également exacerbé les fragilités du fonctionnement institutionnel, en particulier au sujet des ressources humaines. Le sens du travail social, déjà mis à rude épreuve depuis de nombreuses années est de plus en plus questionné.

Ce même contexte a témoigné de notre capacité à réagir, a permis des opportunités et avancées inédites, inimaginables auparavant, comme des partenariats et des coordinations professionnelles inédites, une solidarité au sein des équipes. Tout ceci nous l'avons traversé grâce à notre professionnalisme, nos valeurs et notre cohésion

Les différentes étapes du Projet Associatif nous ont conduits à :

- Poser les valeurs fondamentales de reliance82
- Prendre en compte l'évolution des besoins actuels pour appréhender le futur
- Définir les axes stratégiques pour les 5 à venir.

Le diagnostic met en exergue des conditions de travail subies par les professionnels du fait de la complexité des situations des personnes accompagnées, de l'augmentation des demandes et de la saturation des dispositifs de prise en charge. Avec des conséquences souvent délétères pour les bénéficiaires comme pour les professionnels (la violence étant le résultat d'un parcours plus ou moins long semé d'attente, d'incompréhension, de frustration etc.). Le diagnostic fait également état de nombreux points forts de l'association : les relations au travail, le management, l'égalité des chances...ces points forts doivent être maintenus et englobés dans une réflexion de QVT (Qualité de vie au travail).

Le projet associatif a pour objectif d'agir sur ces conditions de travail. Dans sa mise en œuvre il s'articulera autour de 3 axes :

AXE 1 : Soutenir les professionnels, le fonctionnement des services pour éviter la violence

- Eviter les risques de violence au sein des structures
 - Court terme : Mettre en place les moyens pour la prévention des risques de la violence sur les sites d'accueil (ex. embauche d'agents de sécurité, renforcement du temps infirmier pour assurer la fonction soins)

- Moyen/long termes : Recadrer les missions
- Soutenir les professionnels dans le respect du cadre de travail pour éviter les glissements de mission (travail partenarial, fin de prise en charge)

AXE 2 : Assurer un développement maîtrisé de l'activité et des services

- Développer les dispositifs mobiles et « l'aller vers »
- Créer une crèche sociale
- Soutenir le développement de l'habitat diffus
- Mener sur la durée du projet associatif une réflexion sur le recentrage des missions
 - Équilibre réponse aux besoins/équilibre financier
 - Pratiques professionnelles et réflexion sur l'occupation des dispositifs d'accueil (dispositifs d'urgence, OQTF etc.)

La prévention est une priorité de la politique nationale de lutte contre la pauvreté et la précarité, elle l'est également dans la politique de santé.

Il existe de nombreux acteurs sur le territoire, de nombreux dispositifs sanitaires et sociaux ont été développés à destination des populations précaires : Aide médicale d'État, Couverture maladie universelle complémentaire, Aide complémentaire santé, Équipes mobiles psychiatrie précarité, Permanences d'accès aux soins de santé, etc. L'association s'inscrit pleinement dans ces dispositifs, avec notamment un partenariat récent pour la mise en œuvre d'une équipe mobile santé précarité porté par l'APAS82.

La prévention peut couvrir un champ très vaste, allant de la prévention primaire (éviter la grande précarité), à la prévention secondaire (éviter une dégradation plus importante des conditions de vie et de santé), à la prévention tertiaire (limiter les conséquences de la précarité). La prévention tertiaire est le champ actuellement le plus investi par les professionnels, la prévention primaire ne correspond pas à nos missions, nous souhaitons porter de nouvelles initiatives pour favoriser la prévention secondaire, en particulier au niveau du logement et la santé qui nous paraissent être deux leviers de prévention.

2.1 : Développer la prévention secondaire en s'alliant avec des partenaires

- Par des actions soins/santé au niveau des LAM et du LHSS
- Par le développement de « l'aller vers » qui sera un moyen de repérage des besoins et la recherche de solutions pour réduire les risques d'une dégradation plus importante des conditions de vie des personnes.

L'association a développé une expérience et un savoir-faire dans le domaine du soin, notamment par l'ouverture des Lits Halte Soins Santé et Lits d'Accueil Médicalisés. Les prises en charges montrent un besoin toujours plus important de prises en soins (somatiques, psychiques), quel que soit l'âge du public accueilli. L'association souhaite donc poursuivre le développement vers ces activités de soins, qui concilient à la fois la philosophie originelle de l'association, la compétence développée au fil du temps et le besoin de la population.

2.2 : Poursuivre le développement de « l'activité soin » et la dimension médico-sociale de nos accompagnements et de nos services.

- Au travers des services et activités autorisées
- Au travers des compétences professionnelles présentes dans nos services
- Au travers des partenariats

Le développement de l'activité ne peut se dissocier de leur financement. Le financement des dispositifs et service est aujourd'hui basé sur un financement public : le financement par l'Etat ne couvre pas les couts de fonctionnement des structures et le financement par l'ARS des prestations liées aux soins couvre les coûts de fonctionnement et l'accès à la santé est un besoin de plus en plus important pour l'ensemble du public accueilli. Par ailleurs le travail en cours sur le regroupement des conventions collectives va conduire à une augmentation des charges salariales.

Au regard de ces éléments, la stratégie de l'association st d'aller vers un nouveau modèle de financement des activités par du mécénat, par des réponses à appels à projet.

2.3 : Soutenir le développement de l'activité par des moyens de financement plus variés

- Réponses à appels à projet d'organismes privés (fondations etc.)
- Mécénat...

AXE 3 : Mener une réflexion sur la politique de qualité de vie au travail (politique salariale), en tant que moyen de recrutement et de fidélisation

